

Audecia
experts-comptables

PASCAL BERNARD
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Poitiers
Inscrit au tableau de l'ordre d'Angers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES MAISONS FAMILIALES RURALES
CHARENTE-MARITIME
13 rue du moulin de PABAN
ZI des Charriers
17 100 SAINTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

présenté à

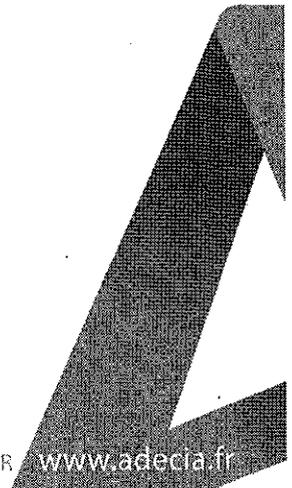
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

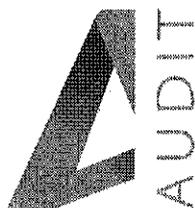
5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
p.bernard@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | NANTES NORD ET SUD | NIORT

TVA intracommunautaire FR 73 414 142 943 | APE 6920Z | SIRET 414 142 943 00029
Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE CHARENTE-
MARITIME**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2018

Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE CHARENTE-MARITIME** » relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

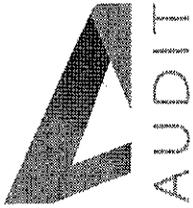
Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2018** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je me suis assuré de la pertinence des approches mises en œuvre par l'association sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

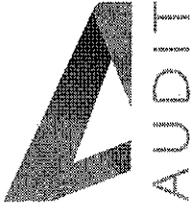
VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultats d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de son activité et d'appliquer la convention comptable de la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 20 Mars 2019

Pascal BERNARD

Commissaire aux comptes

D.G.I 2050
BILAN ACTIF

Durée de l'exercice	12 mois	Durée de l'exercice précédent	12 mois
---------------------	---------	-------------------------------	---------

Visé par Pascal BERNARD
 Net N-1
 Commissaire aux Comptes

ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES(2)

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

CREANCES

DIV.

Comptes de régularisation

		Brut	Amort. et prov.	Net N	
Capital souscrit non appelé (1)	AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et similaires	AF	3 758	AG	2 475	1 282
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immob. incorp.	AL		AM		
Terrains	AN	21 543	AO		21 543
Constructions	AP	164 114	AQ	69 671	94 443
Inst. techn. mat. et outillage indus.	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	100 637	AU	82 968	17 669
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participation évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	3 281	CV		3 281
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH	48 000	BI	48 000	24 000
TOTAL (II)	BJ	341 335	BK	203 115	138 220
Matières premières Appro.	BL	1 147	BM		1 147
En cours de produc. de biens	BN		BO		
En cours de produc. de services	BP		BQ		
Produits inter. et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	118	BU		118
Avances et acomptes versés sur commande	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 951	BY		1 951
Autres créances (3)	BZ	40 519	CA		40 519
Capital souscrit appelé non versé	CB		CC		
V.M.P. dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités	CF	285 521	CG		285 521
Charges constatées d'avance (3)	CH	10 890	CI		10 890
TOTAL (III)	CJ	340 149	CK		340 149
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW				
Prime de remb. des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	681 484	IA	203 115	478 369
Droit au bail		(2) à - 1 an	CP		(3) à + 1 an
Clause de réserve de propriété - immob		stocks			créances

D.G.J 2051
BILAN PASSIF
avant répartition

		N	N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2) (dt écart d'équivalence) EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (dt rés. spéc. prov. pour fluctuation des cours) B1	DF		
	Autres Réserves (dt réserve relative achat oeuvres origin. art. vivants) EJ	DG	305 822	296 780
	Report à nouveau	DH		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	8 477	9 042
	Subventions d'investissement	DJ	27 206	30 491
	Provisions réglementées	DK		
	TOTAL (I)	DL	341 506	336 313
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
PROV RISQUES CHARGES	Provisions pour risques	DP	12 359	
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	12 359
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	48 202	47 810
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI	DV	36 364	44 313
	Avances et Acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	DX	7 750	7 878
	Dettes Fiscales et Sociales	DY	13 709	20 591
	Dettes sur Immobilisations et Comptes rattachés	DZ		
	Autres Dettes	EA	18 477	18 477
OPT REGU	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	124 504
	Écarts de conversion passif (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	478 369	475 385
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
	(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	84 335	99 072
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Visé par Pascal BERNI
Commissaire aux Comptes

2016
DOSSIER : 17006383

D.G.I 2052
Compte de résultat de l'exercice
(en liste)

Devise: EURO
EXERCICE
Du: 01/01/2018
Au: 31/12/2018

19/03/2019: 13:56
ISTEA 2017 - 5 - 4 - 3

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

	France		Exportation		Total		E
	FA		PB		FC		
Ventes de marchandises							
Production vendue - biens	FD		FE		FF		
Production vendue - services	FG	54 550	FH		FI	54 550	54 767
Chiffre d'affaires net	FJ	54 550	FK		FL	54 550	54 767
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	34 000	35 800
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	5 796	7 197
Autres produits (1) (11)					FQ	168 152	156 695
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	262 498	254 460
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stocks (marchandises)					FT	282	-341
Achats matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	760	813
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-31	-65
Autres achats et charges externes (3)					FW	87 761	93 765
Impôts taxes et versements assimilés					FX	4 568	3 004
Salaires et traitements					FY	91 032	94 330
Charges sociales (10)					FZ	39 990	40 844
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements					GA	16 907	17 600
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
Dotations d'exploitation sur actif circulant - dotations aux provisions					GC		
Dotations d'exploitation pour risques et charges - dotations aux provisions					GD	12 359	
Autres charges (12)					GE		16
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	283 631	249 969
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	8 866	4 491
Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ	483	2 883
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	722	715
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	1 206	3 599
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	8 000	
Intérêts et charges assimilés (6)					GR	1 766	3 297
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)					GU	9 766	3 297
2 - RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)					GV	-8 560	301
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	306	4 792

2016
DOSSIER : 17006383

19/03/2019:13:56
ISTEA 2017 - 5 - 4 - 3

D.G.I 2053
COMPTE DE RESULTAT
(suite)

Devise: EURO
EXERCICE
Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

	Exercice N		Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	12 736	
Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	12 736	5 766
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	1 318	811
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	3 247	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		706
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 565	1 517
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	8 170	4 249
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		
Total des produits (I+III+V+VII)	HL	276 440	263 826
total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	HM	267 963	254 784
5 - BENEFICE OU PERTE (Total produits - total des charges)	HN	8 477	9 042

(1) dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) dont produits de locations immobilières	HY		
(2) dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))	IG		
(3) dont crédit-bail mobilier	HP	2 087	1 778
(3) dont crédit-bail immobilier	HQ		
(4) dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))	IJ		
(5) dont produits concernant les entreprises liées	IL		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238b du CGI)	HX		
(9) dont transferts de charges	A1	5 796	7 197
(10) dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences	A3		
(12) dont charges redevances pour concessions de brevets, de licences	A4		
(13) dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
facultatifs :	A6		
obligatoires :	A9		
(7) Détail des produits et des charges exceptionnels (détail en annexe)		Ch. exceptionnelles	Pr. exceptionnels
(8) Détail des produits et des charges sur exercices antérieurs (détail en annexe)		Ch. antérieures	Pr. antérieurs

Stamp: BERNARD
01/01/2018
31/12/2018

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs



Changements de méthode

Pour la première application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, la société a opté pour un traitement prospectif. Cette option n'a pas entraîné un impact sur les capitaux propres d'ouverture.

L'application des nouvelles règles comptables n'a pas entraîné pour la société d'impact sur la situation nette.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Conformément aux nouveaux règlements, les amortissements comptables sont désormais calculés sur la durée réelle d'utilisation du bien.

Concernant les biens non décomposables à l'origine, il est fait application de la mesure de simplification consistant à amortir les biens sur les durées d'usage (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005 du Comité d'urgence du CNC).

Les durées d'usage retenues pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

• Constructions	15 à 25 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 15 ans
• Installations techniques	1 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	1 à 10 ans
• Installations générales	1 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans

Aucun élément d'actif n'a fait l'objet d'une décomposition

La valeur résiduelle n'a été prise en compte pour aucun des éléments d'actifs compte tenu de l'absence de critères de fiabilité sur les valeurs attribuées.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

La MFR de Chevanceaux Services a remboursé pour un montant de 16 000€ le prêt dont elle a bénéficié en 2015.



RAPPEL abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune:

* MFR de St Genis : Montant de l'abandon 84 304,31 € - Décision A.G. du 02/02/2001
Au 31 décembre 2018 : l'abandon de créance a été totalement remboursé. Cela représente sur 2018 un produit exceptionnel de 1 951.73€.

RAPPEL

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 48 000€ concernant le prêt accordé à la MFR de Chevanceaux Services. Au 31/12/2018, le montant du capital restant dû sur ce prêt est de 48 000€.

EMPRUNT EN COURS

- **Pour la construction 13 Rue du Moulin de Paban ZI des Charriers :**
Financement par emprunts :

Au CRCA pour un montant de 50 000.00€ durée : 180 mois taux 4.75% après renégociation 1.80%
Au Crédit Coopératif pour un montant de 50 000.00€ durée : 180 mois taux 4.70%
Au Crédit Coopératif pour un montant de 10 000.00€ durée : 36 mois taux 1%
Il reste au 31 Décembre 2018 : 48 018.82€ à se faire rembourser.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

L'association a constaté ses engagements en matière de retraite sous forme d'une provision pour risque pour un montant estimée à 12 359€ charges comprises.

ACTIF IMMOBILISE

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	0		
Autres postes d'immo. incorporelles	3 759		
TOTAL 2			
Terrains	21 544		
Constructions sur sol propre	115 585		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales,	48 530		
Installations techniques, matériel et outillage ind.	55 123		
Installations générales, agencés, aménagements divers			
Autres matériels de transport	18 267		18 155
Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 648		710
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	-		
Avances et acomptes			
TOTAL 3	285 697		18 866
Participations évaluées par mise en équivalence	-		
Autres participations	3 281		
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	64 000		
TOTAL 4	67 281		
TOTAL GÉNÉRAL (1+2-3+4)	356 737		18 866

Visé par Pascal LEONARD
Comptable aux Comptes

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Par virement	Par cession		
Frais d'établissement R&D TOTAL 1					
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2					
Terrains					
sur sol propre					
sur sol d'autrui					
Constructions					
Inst. gales., agents. et am. const.					
Installations techniques matériel et outillage					
Inst. gales., agents., aménagement divers					
Autres immo. corporelles					
Matériel de transport					
Matériel de bureau & informatique					
Mobilier					
Immobilisations corporelles en cours					
Avancés & acomptes					
TOTAL 3				18 267	286 296
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières					
TOTAL 4				16 000	48 000
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)				34 267	341 335



 Visé par le Commissaire aux Comptes

AMORTISSEMENTS

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et développement		0	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		2 044	432	-	2 476
Terrains		-	-	-	-
Constructions	sur sol propre	33 815	3 738	-	37 553
	sur sol d'autrui	-	-	-	-
	installations générales	28 881	3 235	-	32 116
Installations techniques, matériel et outillage industriels		49 357	4 841	-	54 198
Autres immobilisatio corporelles	installations générales	-	-	-	-
	matériel de transport	14 410	3 645	15 019	3 036
	matériel de bureau	11 730	597	-	12 328
	meublier	12 989	419	-	13 408
TOTAL 3		151 181	16 476	15 019	152 637
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		153 225	16 908	15 019	155 113

PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL 1	0	0	0	0
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur				
Autres provisions pour risques et charges		12 359		12 359
TOTAL 2	0	12 359	0	12 359
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Immobilisations financières cpte 297556	40 000	8 000,00		48 000
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients N° 491				-
Autres pour dépréciations N° 495	-	-	-	-
TOTAL 3	40 000	8 000	-	48 000
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	40 000	20 359	-	60 359
dont				
- d'exploitation		12 359		
dotations				
- financières		8 000,00	0	
et reprises				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence				

VISE par M. J. BERNARD
 407 - 100000 - Comptes

ECHEANCES, CREANCES et DETTES

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	48 000	16 000	32 000
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 952	1 952	
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	
	Divers		-	
	Groupe et associés (comptes débiteurs)	39 498	31 555	7 943
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de	1 022	1 022	
	Charges constatées d'avance	10 890	10 890	
	TOTAUX	101 362	61 419	39 943
Montant des	prêts accordés en cours d'exercice			
	remboursements obtenus en cours d'exercice	16 000		
	Prêts et avances consentis aux associés			

Visé par Pascal BÉGIN
Commissaire aux Comptes

ECHANES, CREANCES et DETTES

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
		à plus de 2 ans à l'origine	48 203	8 034	32083	8085
	Emprunts et dettes financières divers		-	-		
	Fournisseurs et comptes rattachés		7 750	7 750		
	Personnel et comptes rattachés		5 111	5 111		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8 598	8 598		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		-		
		Taxe sur valeur ajoutée		-		
		Obligations cautionnées		-		
		Autres impôts, taxes et assimilés	-	-		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-		
	Groupe et associés		36 364	36 364		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		18 478	18 478		
	Débite représentative de titres emp.			-		
	Produits constatés d'avance		-	-		
	TOTAUX		124 503	84 335	32083	8 085
	Emprunts souscrits en cours d'exercice		10 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 591			
	Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

Visé
Comptable

Charges à payer et produits à recevoir

	Charges	Produits
Charges à Payer	6679,88	-
Produits à Recevoir		1 951,73
TOTAL	6679,88	1 951,73

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Détails des charges à payer à la clôture de l'exercice :

FAFSEA 2018	1 058,53
DIALOGUE SOCIAL 2018	73,64
PROVISION CP 2018	2 307,14
FACTURES NON PARVENUES 2018	3 116,82
INTERETS COURUS A PAYER	123,75
TOTAL	6 679,88

Détails des produits à recevoir à la clôture de l'exercice :

PRODUITS A RECEVOIR MEILLEURE FORTUNE ST GENIS	1 951,73 €
TOTAL	1 951,73 €

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	10 890,04	-
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	10 890,04	-

Détails des charges et produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice :

UN ABT LIEN 2019 469,78*5/12	195,74
GROUPAMA ASS 2019	446,86
GROUPAMA ASS 2019	7 728,09
NETMAKERS FORFAIT COMPTEUR655,91*2	437,27
EBP ASSISTANCE 592,8*240/365	389,79
PAGES JAUNES 2019	118,80
ORANGE LOCATION 421,31*9/12	315,98
CADEAUX ADMINISTRATEURS 2019	322,51
ACTIADE AFFICHES ABRIS BUS 2019	930,00
DONS PTT 2019	5,00
TOTAL	10 890,04

TOTAL	-

Engagements financiers

Visé par Pascal BERNARD
Commissaire aux Comptes

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	
Autres engagements donnés :	
Engagements en matière de crédit-bail	
TOTAL	
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
TOTAL	-

Visé par Pascal BERNARD
Président aux Comptes

Garanties bancaires prises sur les emprunts en cours

Emprunt CRCA N°70005548240 pour construction ZI des Charriers sans garantie

Montant 50 000,00€ échéance fin 20/10/2023

Emprunt Crédit Coopératif N°0803038 pour construction ZI des Charriers sans garantie

Montant 50 000,00€ échéance fin 12/12/2023

Emprunt Crédit Coopératif N°18027620 pour achat voiture sans garantie

Montant 10 000,00€ échéance fin 03/05/2021

Autres engagements donnés par l'association

Prêt de 80 000€ vers Chevanceaux Services

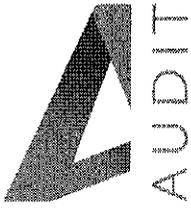
Remboursement 2018 vers FD 17 : 16 000,00€

Remboursement 2018 vers MFR : 16 000,00€

Soit un solde au 31/12/2018 de : 48 000€

Apport de MFR avec droit de reprise :

	solde au 31/12/18
MFR CRAVANS :	6 000
MFR ST GENIS DE SAINTONGE	10 800
MFR ST DENIS	3 000
MFR MATHA	3 000
MFR ST GERMAIN	3 000
MFR CHX FORET ET ENVIRONNEMENT	1 200
	27 000



Audecia
experts-comptables

PASCAL BERNARD
Expert-comptable
Inscrit au tableau de l'ordre de Poitiers
Inscrit au tableau de l'ordre d'Angers
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES MAISONS FAMILIALES RURALES
CHARENTE-MARITIME
13 rue du moulin de PABAN
ZI des Charriers
17 100 SAINTES**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions règlementées de l'exercice clos le 31 décembre 2018

présenté à

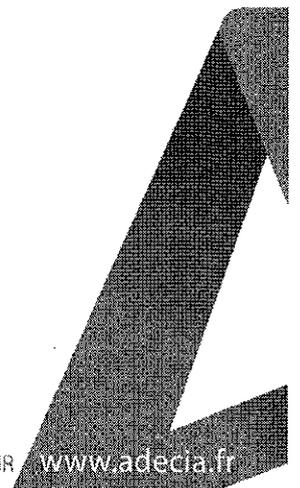
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

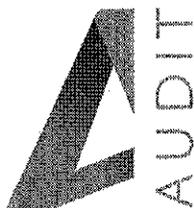
5, rue Paul-Émile Victor - BP 50282
85007 **LA ROCHE-SUR-YON CEDEX**
02 51 37 07 78
p.bernard@adecia.fr

ANGERS | CHALLANS | CHOLET | LA ROCHE-SUR-YON | LES HERBIERS | NANTES NORD ET SUD | NIORT

TVA intracommunautaire FR 73 414 142 943 | APE 6920Z | SIRET 414 142 943 00029
Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

ENSEMBLE, L'AUDACE A DE L'AVENIR www.adecia.fr





**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE CHARENTE-
MARITIME**

Rapport spécial sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

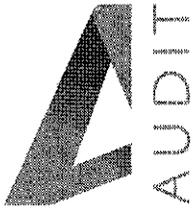
CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBÉRANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Remboursement aux administrateurs des frais de déplacements en indemnités kilométriques.
Le taux retenu est 0,48 € du kilomètre. Montant total remboursé aux administrateurs au cours de l'exercice : 4 304.64 €.



2. Abandon de créances par la FEDERATION DEPARTEMENTALE au profit de la MFR de ST GENIS DE SAINTONGE d'un montant de 84 304,31 € et comptabilisé sur l'exercice clos au 31/07/2001. Au 31/12/2018, l'abandon de créance a été totalement remboursé sur l'exercice.

3. La Fédération Départementale a contracté un prêt au bénéfice de la Maison Familiale Rurale de Chevanceaux Services d'un montant de 80 000€, conformément à la décision de son Conseil d'Administration en date du 23 Septembre 2014. Au 31/12/2018, le montant restant à rembourser est de 48 000,00 €.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 20 Mars 2019

Pascal BERNARD

Commissaire aux comptes

